

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93459/ 08121714



Ecocert Canada confirme par la présente que :

Ferme le Goglu

570, rang Nord, Quebec G0R 4B0 St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud - CANADA

a été audité et certifié conformément au programme

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités :

PRODUCTION VÉGÉTALE

Certificat délivré le 12 août 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Date d'anniversaire: 15 avril 2026

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection
annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration

Date de certification initiale: 19 juillet 2003

Le dernier audit a eu lieu le 25 juin 2025

Sébastien Houle

Z001(COR)v02fr

Page 1/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93459/ 08121714

Ferme le Goglu

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Ferme le Goglu**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Ail	Biologique	X	X
> Ail - Fleur	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X
> Betterave	Biologique	X	X
> Blette (Bette à carde)	Biologique	X	X
> Bleuets en corymbe (Frais et congelé)	Biologique	X	X
> Calendula	Biologique	X	X
> Carotte	Biologique	X	X
> Cerise	Biologique	X	X
> Chou	Biologique	X	X
> Chou frisé (Kale)	Biologique	X	X
> Chou-rave	Biologique	X	X
> Citrouille	Biologique	X	X
> Concombre	Biologique	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X
> Courge (Butternut, Spaghetti, Kakai - Fraîches et congelées)	Biologique	X	X
> Courgette	Biologique	X	X
> Échalote	Biologique	X	X
> Edamame (Frais et congelé)	Biologique	X	X

Z001(COR)v02fr

Page 2/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93459/ 08121714

> Fraise (Fraîche et congelée)	Biologique	X	X
> Framboise (Fraîche et congelée)	Biologique	X	X
> Haricot (Frais et sec)	Biologique	X	X
> Laitue	Biologique	X	X
> Lavande	Biologique	X	X
> Livèche	Biologique	X	X
> Maïs doux (Sucré - Frais et congelé)	Biologique	X	X
> Mélilot (Jaune)	Biologique	X	X
> Navet (Rabiole)	Biologique	X	X
> Noisette	Biologique	X	X
> Oignon	Biologique	X	X
> Panais	Biologique	X	X
> Patate douce	Biologique	X	X
> Persil	Biologique	X	X
> Poire	Biologique	X	X
> Poireau	Biologique	X	X
> Pois (Frais)	Biologique	X	X
> Poivron	Biologique	X	X
> Pomme	Biologique	X	X
> Pomme de terre	Biologique	X	X
> Radis	Biologique	X	X
> Raisin de table (Somerset)	Biologique	X	X
> Romarin	Biologique	X	X
> Sauge	Biologique	X	X
> Thym	Biologique	X	X
> Tomate (Beef et Cerise)	Biologique	X	X
> Tournesol	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93459/ 08121714



Certificat délivré le 12 août 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 4/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93459/ 08121714



Ferme le Goglu

Régime Bio Canada* (COR)

Sites couverts :

- > 570, rang Nord, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Quebec, G0R 4B0, CANADA
- > 95, route Trans-Comté, Montmagny, Quebec, G5V 3R9, CANADA

Certificat délivré le 12 août 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 5/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé